

PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 22 juin 2020
Présidence de M. Alain Amy

La séance est convoquée à 20h00.

Y compris le Président, 72 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés : Mmes Emilie Hassenstein, Rose-Marie Notz, Catherine Perrottet
MM. Vincent Aeby, Olivier Bridel, Axel Kuonen, Olivier Paschoud, François
Pittet, Cédric Schaer

Absents : MM. Alfredo D'Agostino, Thierry Buche, Philippe Martin, Dominique
Roulet

Le quorum étant atteint, **le Président** déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

Le Président signale une petite erreur au point 6, il faut lire « Mme Silauri Alessandra, présidente de la commission ad hoc. »

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 8 JUIN 2020

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Correspondance :

Le Président a reçu le 12 juin la démission du conseiller Wolfensberger de son poste de secrétaire suppléant. Son remplaçant sera élu au point 8 de l'ordre du jour.

3. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

Mme Chantal Bellon du groupe des Verts, dépose un postulat concernant la circulation aux alentours des écoles.

4. PREAVIS MUNICIPAL N°1274/2020 CONCERNANT LES COMPTES DE L'EXERCICE 2019

Au pupitre, **M. Patrick Sutter**, président de la Commission des finances, est dispensé de la lecture de son rapport par **le Président** puisque tous les conseillers l'ont reçu. Il signale une petite erreur à la page 4 du rapport, il y a deux fois le montant de Fr. 89'703.70, le premier est faux, il faut lire 77'086.52

Les comptes présentent pour la première fois depuis des années un déficit de 1'668'891.06. Il est moins important que ce qui était prévu dans le budget. Les raisons de ce déficit sont expliquées à la page 4 du rapport.

Les conclusions du rapport sont les mêmes que celles du préavis.

La commission des finances, dans sa grande majorité, émet un **vœu** : que dans la présentation des comptes de l'exercice 2020 et par la suite, figure un tableau récapitulatif des différentes aides, subsides, subventions, etc., en liquide ou en nature accordés aux différentes associations et sociétés locales, de façon à pouvoir bénéficier d'un aperçu consolidé de la globalité des aides accordées à chacune d'entre-elles.

La Municipalité et les membres de la commission ne demandent pas la parole.

Le Rapport sur les comptes est passé en revue chapitre par chapitre.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le Président ouvre la discussion générale sur les comptes.

M. Bernard Hagin a une remarque. A la fin du 2^{ème} alinéa de la page 3 du rapport, il est écrit que le bénéfice du service de l'électricité de Fr.1'260'000.- est transféré à la bourse communale. Les revenus et la fixation du prix du courant seront basés sur des considérations techniques et commerciales, mais des considérations budgétaires relatives à la bourse communale s'ajoutent ainsi. Le prix des revenus devient un « prix politique ». Actuellement cela représente 1 point et demi d'impôt. La politique énergétique et la fixation des prix de l'électricité prendront de plus en plus de place que ce soit pour la fixation des prix de cette énergie électrique ou pour l'appui au développement des sources alternatives.

M. Etienne Blanc remarque que les prix sont acceptés par M. Prix, ils représentent un point et demi. Ce n'est pas d'actualité de vouloir baisser le prix de l'électricité. La plus grande partie des communes qui nous entourent intègrent les Services industriels dans la bourse communale.

M. Patrick Sutter signale que le but n'est pas de faire le plus de bénéfice possible pour pouvoir éponger la dette communale.

S'il y a un surplus, il faut l'utiliser.

La discussion n'est plus utilisée, elle est close.

Le Président de la commission lit les conclusions du rapport de la Commission des finances sur les comptes.

Les comptes 2019 de la Bourse communale et des Services industriels sont adoptés avec trois abstentions.

5. PREAVIS MUNICIPAL N° 1276/2020 RELATIF A LA DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DESTINE A LA CREATION D'UN FONDS DE SOUTIEN COMMUNAL « COVID-19 »

M. Patrick Sutter, président de la commission des finances, est dispensé de la lecture de son rapport par le Président car tous les conseillers l'ont reçu. La commission est déjà convaincue du besoin de ce fonds.

La commission a pu poser beaucoup des questions à MM. Charles Monod, Etienne Blanc et Yvan Leiser et ils ont eu beaucoup de réponses. Il faut mettre en place un nombre de mesures. Il reste à savoir comment est constitué ce fonds. La Municipalité garantit qu'elle reviendra en début d'année avec les réponses qui actuellement ne peuvent pas être obtenues.

M. Raymond Sudan est convaincu du besoin de ce fonds. Les questions sont pour qui ce fond est destiné et pour quel montant. Il veut savoir s'il y aura une commission pour donner son accord.

Le Président explique que sur la forme, une fois approuvé le préavis par le Conseil, il sera envoyé à la Municipalité. Il n'y aura pas de commission du Conseil communal. A posteriori, la commission de gestion pourra regarder dans le détail.

La Municipalité ne demande pas la parole.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le Conseil accepte les conclusions du préavis (2 abstentions), à savoir :

- I. D'autoriser la Municipalité à procéder à entreprendre toutes actions et mesures d'aide qu'elle jugera utiles dans le cadre du crédit accordé ;
- II. D'accorder un crédit d'investissement de CHF 800'000.- sous forme d'enveloppe spécifique destinée à soutenir financièrement l'économie locale, associative, culturelle, sportive et le domaine social dans le contexte économique actuel particulièrement difficile lié aux mesures de restrictions mises en place par la confédération dans la lutte contre la pandémie « COVID-19 » ;
- III. D'admettre le mode de financement proposé.

6. PREAVIS MUNICIPAL N° 1277/2020 RELATIF A L'ASSAINISSEMENT DE LA SOCIETE LE RIVAGE SA

Mme Alessandra Silauri, présidente de la commission ad hoc, est dispensée de la lecture de son rapport par le Président, car tous les conseillers l'ont reçu.

La commission a tenu compte de la situation d'urgence et d'incertitude dans laquelle se trouvait la Municipalité par rapport à la Société d'exploitation, conséquent à la crise du COVID.

La commission unanime a décidé qu'elle devait traiter en priorité les points 1, 2, 4. L'examen du point 3 n'était pas réaliste, car il était trop large. La commission était aussi unanime sur le fait que la Municipalité devrait revenir très tôt avec une solution future et la gouvernance de cet établissement.

La commission a suggéré de venir avec des variantes évaluées avec des avantages et inconvénients. Ceci permettrait de mieux exercer le rôle du conseil communal et de ne pas rentrer dans des considérations trop spécifiques à la gestion de l'hôtel qui impliquerait un problème de cogestion.

La commission a entendu la société PHAR SA qui a réalisé début mars 2020 une analyse des processus internes de l'hôtel du Rivage.

1^{er} amendement à la fin du premier paragraphe il faut ajouter « sur plusieurs exercices comptables afin de limiter les pertes fiscales ».

2^{ème} amendement La Municipalité a décidé de retirer le point 3 des conclusions du préavis.

La Municipalité ne demande pas la parole.

Le Président ouvre la discussion.

M. Eugène Chollet raconte que pendant des années, l'hôtel a bien fonctionné jusqu'à ce que la Municipalité devienne un peu irritée et décide de ne pas renouveler le bail. La Municipalité s'est improvisée hôtelière et restauratrice, et a mis en place un Conseil d'administration et un secrétariat. Après il y a eu plein de problèmes financiers. La relation entre le gérant indépendant et la Municipalité est toxique. Il faut admettre que c'est onéreux pour le contribuable. Il est temps de le confier à un professionnel indépendant.

Il demande d'amender ou refuser les propositions figurant dans le préavis et de liquider cette société dans les meilleurs délais.

3^{ème} amendement M. Darel Cedraschi souhaite amender le point 4 « soit de modifier la somme allouée de Fr.300'000.- à Fr. 150'000.- et de supprimer les Fr.150'000.- de crédit dit « coussin de réserve ». Il demande que les résultats des 6 prochains mois soient donnés au Conseil communal à la séance du mois de décembre.

La parole n'étant plus demandée la discussion est close.

On procède aux votations des amendements.

1^{er} amendement accepté à une très large majorité (6 contre et 2 abstentions).

M. Sébastien Rod rappelle que la Municipalité ne peut pas amender son préavis, elle peut se rallier à la commission (art.105 du règlement).

M. Jean-Samuel Leuba reconnaît que ce n'est pas une période propice. Mais s'il faut vendre l'hôtel, il faut qu'il soit ouvert. La Municipalité doit revenir rapidement avec un projet. La conclusion 3 est trop vaste, car il y a 5 variantes. Il faut distinguer l'urgence de changement de structure du mode de fonctionnement.

2^{ème} amendement accepté à une très large majorité (16 contre et 1 abstention).

Mme Monique Weber dit qu'il faut être clair. L'hôtel va fermer et les employés iront au chômage, car il n'y a pas d'argent pour payer les salaires.

La discussion est close.

M. Bernard Hagin membre de la commission dit qu'ils ont beaucoup parlé de ces CHF 300'000.- Il faut distinguer une situation structurelle et une situation d'urgence. Tout va vers une saison chahutée et il n'y a pas un budget détaillé. Ils vont maintenir l'hôtel, car ils ont estimé que les CHF 150'000.- est un montant correct.

3^{ème} amendement de M. Darel Cedraschi refusé à une très large majorité (6 pour, et 1 abstention).

Les conclusions amendées sont acceptées (6 contre et 1 abstention), à savoir :

- I. D'autoriser la Municipalité à assainir la société d'Exploitation du Rivage SA par l'abandon de la créance de CHF 800'000.- couverte par une provision au passif des comptes communaux sur plusieurs exercices comptables afin de limiter les pertes fiscales.
 - II. D'autoriser la Municipalité à abandonner pour 2020 le loyer minimum annuel de CHF 230'000.- au profit d'un loyer reposant uniquement sur le chiffre d'affaires réalisé en 2020 au taux de 8%.
 - III. De lui accorder un crédit de CHF 300'000.- comme prêt maximum au profit de la société d'exploitation du Rivage SA pour faire face à la continuité de l'exploitation minimale dans le contexte actuel et lui permettre de relancer les activités de l'établissement du Rivage en cas de maintien de la société.
 - IV. D'admettre le mode de financement proposé.
7. REPONSE AU POSTULAT DU CONSEILLER PHILIPPE MINGARD SUR LES ENERGIES RENOUVELABLES

M. Philippe Mingard remercie la Municipalité pour sa réponse au postulat qui le satisfait pleinement.

Un bureau d'ingénieurs a fait une étude et signale qu'il y a un grand potentiel et qu'il faudra d'autres moyens que les balles sismiques et éventuellement le forage. Ces travaux sont

subventionnés à 70%. La Commune propose de s'unir avec celle de Lausanne ce qui permettra de faire des économies d'échelle. La géothermie est la seule énergie renouvelable qui peut fournir de l'énergie thermique sans stockage. Elle est peu invasive, car ses infrastructures sont souterraines

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Votation : la réponse au postulat est acceptée à l'unanimité.

8. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

L'article 13 du règlement du Conseil indique que l'élection du président et du vice-président se fait au scrutin individuel et secret. Le Président propose de déroger à cet article et de voter à main levée. Après décision unanime du Conseil, l'élection s'effectue à main levée.

1. Election du Président

Au nom du groupe PLR, M. Patrick Sutter présente la candidature de **M. Cédric Alber**. Il est élu à l'unanimité.

2. Election du premier Vice-président

Au nom du groupe Indépendant&vert'libéraux, M. Ludovic Paschoud présente la candidature de **Mme Cindy Freudenthaler**. Elle est élue à l'unanimité.

3. Election du deuxième Vice-président

Au nom du groupe PLR, M. Patrick Sutter présente la candidature de **Mme Charlotte Clerc**. Elle est élue à l'unanimité.

4. Election de deux scrutateurs

Mme Aurélie Wohlhauser (PLR) et **M. Pierre Bonjour** (Verts) sont élus à l'unanimité.

5. Election de deux scrutateurs suppléants

Mme Corinne Roussy (UDC) et **Mme Nicole Badoux** (socialistes et indépendants de gauche) sont élues à l'unanimité.

6. Election du secrétaire suppléant

Au nom du groupe Indépendant&vert'libéraux, M. Ludovic Paschoud présente la candidature de M. **Jean-François Chapisat**, qui est élu à l'unanimité. Il remplace M. Guy Wolfensberger démissionnaire.

9. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

N° 645/2020 Congé paternité pour les collaborateurs de la commune

M. Denis Aguet remercie la Municipalité pour ce premier pas dans le bon sens et attend avec impatience le préavis proposant 3 ou 4 mois de congé.

Préavis pour la séance du 14 septembre 2020

Suppression du dégrilleur la rénovation de la station de relevage du Quai Vaudaire.

10. DISCUSSION SUR LES MOTIONS ET LES POSTULATS DEPOSES AU POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Chantal Bellon du groupe des Verts développe son postulat concernant la circulation aux alentours des écoles.

Elle demande à la Municipalité de renforcer sa communication auprès des parents d'élèves avant la rentrée scolaire de cette année 2020 :

- Présenter les possibilités de transports offertes par la Commune
- Rendre les parents attentifs des aspects négatifs qu'engendre le trafic
- Entendre les doléances des parents
- Faire de la prévention-information.

M. Kilian Duggan explique que la police fait déjà des actions de prévention. La Municipalité dès qu'elle a eu connaissance de ce postulat a sondé les utilisateurs des abords de l'école. Elle va étudier ce postulat et prendre certaines mesures pour la rentrée.

M. Jean-Samuel Leuba pense qu'il faudrait transformer le postulat en vœu. C'est plus sûr d'avoir une réponse pour la rentrée scolaire.

Mme Chantal Bellon est d'accord de transformer le postulat en vœu si celui-ci est étudié rapidement avant la rentrée et non pas dans deux ans auquel cas elle ne le transformerait pas en vœu.

La Municipalité s'engage à réaliser ce vœu et fera à posteriori un rapport pour communiquer les résultats.

11. INTERPELLATIONS, QUESTIONS ET DIVERS

M. Guy Wolfensberger rappelle que M. Cottet avait déposé le vœu suivant lors de la dernière séance : que des aménagements cyclables provisoires soient envisagés à la Route des Monts de Lavaux. Ceci suite à l'annonce du Canton de poser quelques kilomètres de piste cyclable en dehors des localités. Le groupe IVL veut compléter le vœu de M. Cottet et il invite la Municipalité à se pencher sur les mesures qui vont être prises à court terme au sud de la Commune.

1. Identifier les parcs cyclistes facile et rapide à réaliser :
 - a. Ouverture de la voie du bus au Grand-Pont aux vélos par un pictogramme vélo.
 - b. Marquage d'une bande cyclable sur la route de Lavaux en attendant les mesures du BHNS.
 - c. Amélioration de la visibilité du carrefour avec la route d'Ouchy et la Terrasse. L'itinéraire du cyclotourisme passe par là, mais l'insertion dans la route cantonale est difficile.
 - d. La signalisation d'un itinéraire alternatif depuis le rond point « Margo Tabac », Culturaz, Burquenet et Taillepied.
2. Inviter la Municipalité à adopter une approche coordonnée avec Pully et Paudex dans le but d'améliorer les transports transcommunaux à vélo.
3. Mettre en place de nouvelles zones 30 km/h et zones de rencontre. Il s'agit des mises en conformité évidentes dans des secteurs où la vitesse réelle est déjà largement inférieure à 50 km/h comme au Chatelard et au Bourg.

Mme Cindy Freudenthaler explique que le littering signifie abandonner sur la voie publique des petites quantités de déchets urbains sans utiliser les infrastructures prévues. Il dérange tout le monde et il a un coût élevé. C'est un problème de société. Ceci est la théorie publiée dans le site de l'Office fédérale de l'environnement. Le littering est : Des mégots, papiers,

cannettes, bouteilles PET etc. C'est un problème individuel qui devient un problème collectif puisque les rues, les prés, les cours d'eau et les trottoirs sont jonchés de débris. Il y a beaucoup de solutions possibles. Des poubelles, cendriers, action « coup de balais » ou une dose de créativité.

Elle émet le **vœu** que la Municipalité se penche sur ce thème et agisse à différents niveaux pour améliorer la propreté de la Commune.

Mme Catherine Desauls au nom du groupe socialiste et indépendants de gauche félicite chaleureusement Alain Amy pour ces deux années de présidence, qui n'ont pas été faciles avec le COVID 19. Elle propose à l'assemblée de s'unir à ses applaudissements.

M. Alain Amy remercie son épouse, la secrétaire et un grand merci aux employés communaux en particulier M. Galley et les employés du greffe. Il remercie particulièrement à Mme Crespo et M. Leiser pour leur précieuse aide lors des votations et élections.

Il a eu beaucoup de plaisir et de fierté de pouvoir représenter le Conseil communal.

Il souhaite à son successeur autant de plaisir qu'il en a eu. Il invite à partager le verre de l'amitié à toutes les personnes présentes.

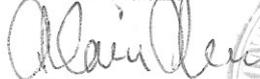
M. Charles Monod remercie le conseil surtout pour le travail des trois dernières séances qui se sont déroulées d'une manière un peu différente. Il remercie le président, les présidents des commissions ad hoc et permanentes pour le travail qu'ils font et qui permet que les séances se déroulent plus rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 21h30.

La prochaine séance est fixée au 14 septembre 2020 à 20h00

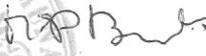
BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président



Alain Amy

La Secrétaire



Pilar Brentini

